

ASSEMBLÉE NATIONALE

6 avril 2023

MESURES POUR BÂTIR LA SOCIÉTÉ DU BIEN VIEILLIR EN FRANCE - (N° 1070)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° 638

présenté par

Mme Fiat, Mme Abomangoli, M. Alexandre, M. Amard, Mme Amiot, Mme Amrani, M. Arenas, Mme Autain, M. Bernalicis, M. Bex, M. Bilongo, M. Bompard, M. Boumertit, M. Boyard, M. Caron, M. Carrière, M. Chauche, Mme Chikirou, M. Clouet, M. Coquerel, M. Corbière, M. Coulomme, Mme Couturier, M. Davi, M. Delogu, Mme Dufour, Mme Erodi, Mme Etienne, M. Fernandes, Mme Ferrer, M. Gaillard, Mme Garrido, Mme Guetté, M. Guiraud, Mme Hignet, Mme Keke, M. Kerbrat, M. Lachaud, M. Laisney, M. Le Gall, Mme Leboucher, Mme Leduc, M. Legavre, Mme Legrain, Mme Lepvraud, M. Léaument, Mme Pascale Martin, Mme Éliisa Martin, M. Martinet, M. Mathieu, M. Maudet, Mme Maximi, Mme Manon Meunier, M. Nilor, Mme Obono, Mme Oziol, Mme Panot, M. Pilato, M. Piquemal, M. Portes, M. Prud'homme, M. Ratenon, M. Rome, M. Ruffin, M. Saintoul, M. Sala, Mme Simonnet, Mme Soudais, Mme Stambach-Terre noir, Mme Taurinya, M. Tavel, Mme Trouvé, M. Vannier et M. Walter

ARTICLE ADDITIONNEL**APRÈS L'ARTICLE 3, insérer l'article suivant:**

Une campagne nationale d'information est lancée par le ministère en charge des solidarités, de l'autonomie et des personnes handicapées, dans les six mois qui suivent la promulgation de la présente loi afin de faire connaître le rôle de la personne de confiance.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Par cet amendement, nous proposons l'élaboration d'une campagne nationale d'information sur le rôle et les prérogatives de la personne de confiance.

Si le présent texte se donne l'ambition de consacrer les droits notamment en ce qui concerne les visites en établissement ou encore l'assistance par une personne de confiance, il n'adresse pas la méconnaissance, particulièrement répandue, du rôle crucial de la personne de confiance et des bénéfices à en désigner une.

Aujourd'hui, la population âgée ne connaît pas le terme et très peu de résidents en Ehpad sont

capables de désigner une personne de confiance. Ils confondent fréquemment avec une personne référente. Si la notion de personne de confiance est majoritairement connue des Français en population générale, sa connaissance est peu précise. Il est également nécessaire de renforcer la compréhension du dispositif et de ses implications par les personnes désignées en tant que personnes de confiance.